



PANTHÉON SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS 1

M2

PATRIMOINE ET MUSÉES



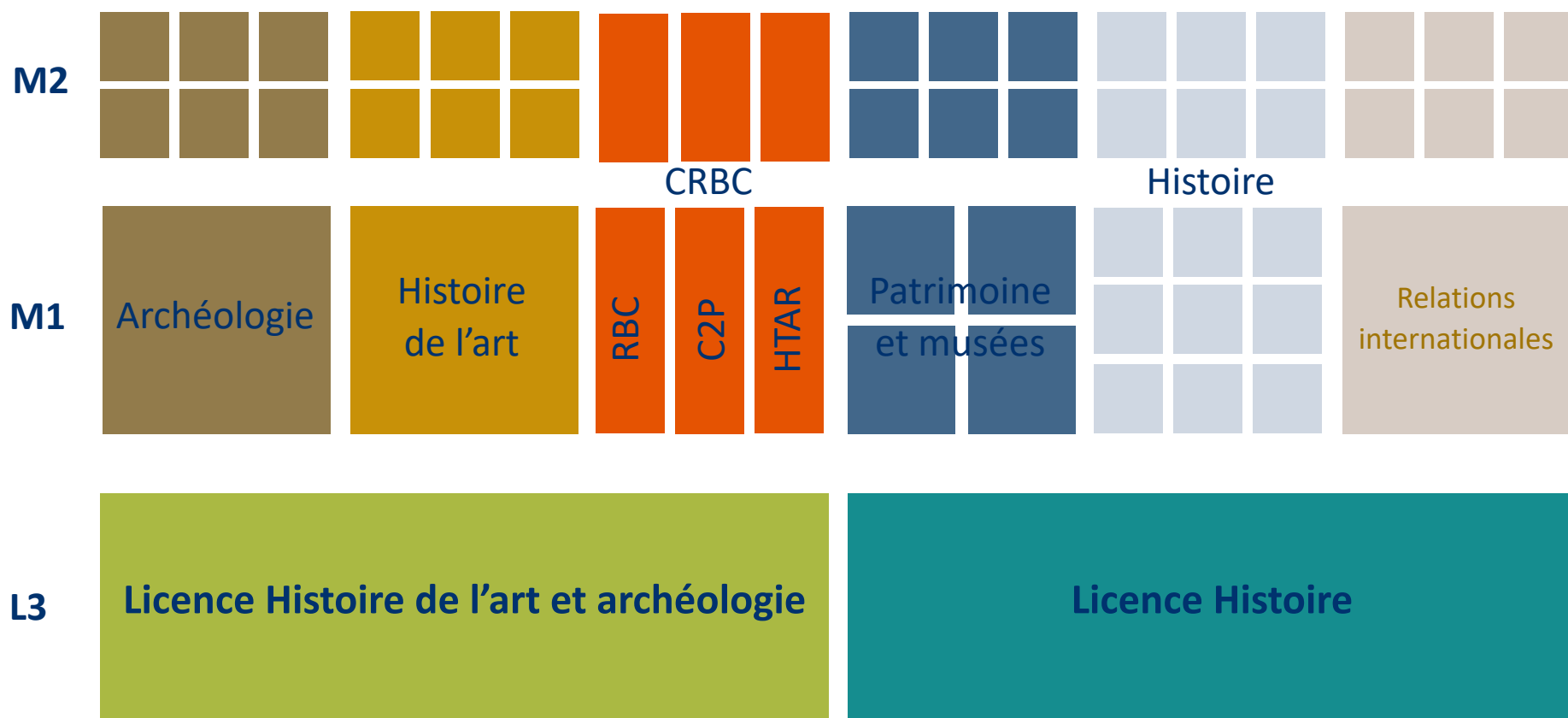
3 mars 2025

Ordre du jour de la réunion

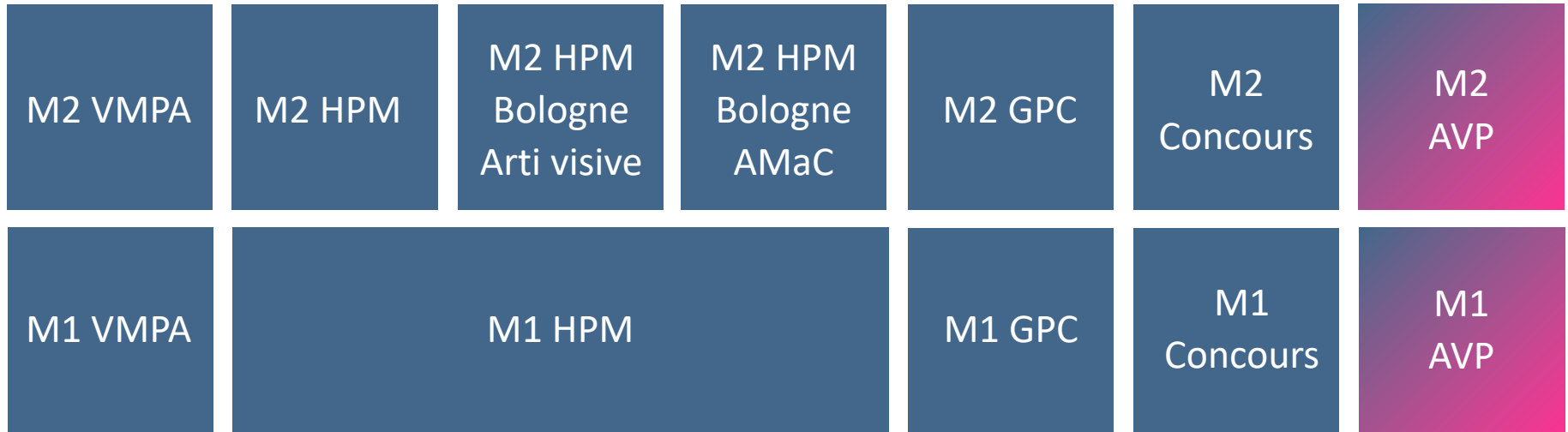
- **PRÉSENTATION DES PARCOURS DE M2**
- **PRÉSENTATION DES MODALITÉS D'ACCÈS EN M2**

Architecture de l'offre de formation

UFR 03 & 09



Nouvelle architecture de la mention Patrimoine et Musées



5 parcours principaux :

- VMPPA : Valorisation et médiation du patrimoine archéologique
- HPM : Histoire du patrimoine et des musées (+ 2 doubles parcours à Bologne en M2)
- GPC : Gestion du patrimoine culturel
- Concours : Préparation aux concours du patrimoine - Spécialités « musées », « monuments historiques », « archéologie » (en partenariat avec l'université Paris Nanterre) et « archives »
- AVP : Architecture, Ville, Paysage (parcours commun avec la mention Histoire de l'art)

+ Possibilité de mobilité internationale en M1 (M2 aussi en HPM et AVP)

Parcours HPM – M2

S3 :

- UE 1 - Enjeux et méthodes du patrimoine (2 séminaires au choix) (18 ECTS)
- UE 2 - Spécialité (1 séminaire au choix en HAA et/ou Histoire) (10 ECTS)
- UE 3 - Langue vivante (2 ECTS)

S4 :

- UE 1 - Enjeux et méthodes du patrimoine (2 séminaires au choix) (4 ECTS)
- UE 2 - Spécialité (1 séminaire au choix en HAA et/ou Histoire) (2 ECTS)
- UE 3 - Langue vivante (2 ECTS)
- UE 4 - Mémoire de recherche (22 ECTS)

Deux doubles diplômes sélectifs HPM en M2



ALMA MATER STUDIORUM
UNIVERSITÀ DI BOLOGNA

- Laurea Magistrale in Arti Visive, parcours SMART (Storia e Metodi dell'Arte) – parcours en italien
- Laurea Magistrale in Arti Visive, parcours AMaC (Arts, Museology and Curatorship) – parcours en français et anglais

Le S3 (septembre-décembre du M2) a lieu à Bologne

Les deux doubles diplômes Paris 1–UniBo en bref

Deux parcours de formation intégré qui prévoit l'échange des étudiants participants pendant un semestre (S1 du M2). Au terme de ces parcours chacune des deux universités délivrera un diplôme de deuxième cycle :

- Paris 1, Master « Patrimoine et Musées » (120 ECTS)

et

- Alma Mater Studiorum-Université de Bologne, Laurea Magistrale« Arti Visive » (120 ECTS)

Parcours 1 Arti Visive (en italien) ou **Parcours 2 AMaC** (en anglais et français)

Le nombre maximum d'étudiants pouvant participer aux programmes de double diplôme est fixé à 2 pour le parcours en italien et à 5 pour AMaC pour chaque année universitaire pour chaque université.

- La formation privilégie des approches comparatives au niveau international dans le secteur du patrimoine, notamment dans le mémoire final, et elle accorde une attention particulière au parcours intellectuel de chacun des étudiants.
- La soutenance du mémoire aura lieu dans l'université d'origine de l'étudiant

Parcours GPC — M2

S3 :

- UE 1 - Savoirs fondamentaux (5 cours obligatoires) (18 ECTS)
- UE 2 - Compétences spécialisées (4 cours obligatoires) (7 ECTS)
- UE 3 - Savoir-faire pratiques (dont 1 LV1) (5 ECTS)

S4 :

- UE 1 - Expérience en milieu professionnel et mémoire de stage (30 ECTS)

Parcours « Gestion du patrimoine culturel »

Dans une première partie de l'année (de la rentrée universitaire à la fin mars), les étudiants suivent obligatoirement des **formations théoriques et pratiques** (trois jours par semaine) et réalisent un **stage hebdomadaire en milieu professionnel** (deux jours par semaine).

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS :

- Gestion de projets culturels
- Droit du patrimoine
- Politiques culturelles des collectivités territoriales
- Nouvelles réalités et interaction homme/machine dans les sciences du patrimoine
- Management des organisations culturelles
- Maîtrise d'œuvre et scénographie (audiovisuel, archives orales, montage d'exposition temporaire)
- Informatique et outils numériques
- Ingénierie culturelle
- Communication, marketing et médiation
- Anglais

Dans une deuxième partie de l'année (dès début avril) les étudiants effectuent un **stage de six mois à temps plein**, en responsabilité, dans une institution ou une entreprise. Ce stage, encadré par un tuteur professionnel et un tuteur universitaire, est validé par un mémoire qui donne lieu à soutenance en octobre.

Parcours VMPPA – M2

S3 :

- UE 1 - Méthodologie archéologique et patrimoine (6 cours obligatoires) (18 ECTS)
- UE 2 - Séminaires de parcours (5 cours obligatoires) (10 ECTS)
- UE 3 - Langue vivante (2 ECTS)

S4 :

- UE 1 - Stage avec mémoire professionnel (30 ECTS)

Possibilité de s'inscrire en formation en alternance en M2
(avec quelques cours supplémentaires en ligne en S4)

Parcours Valorisation et médiation du patrimoine archéologique

- **Objectif** : Former des archéologues spécialisés dans la transmission des savoirs
- 1 semestre de cours / 1 semestre de stages
- Formation aux pratiques de la médiation, à la gestion de projet, aux enjeux socio-économiques, à l'éthique, au droit du Patrimoine, à l'informatique et au numérique etc.



Journées Nationales de l'archéologie 2017

Débouchés : postes de médiateur en archéologie au sein de collectivités territoriales, de musées, d'établissements publics et d'opérateurs d'archéologie préventive (INRAP, ONF) ou dans le milieu associatif.

Parcours Concours — M2

S3 :

- UE 1 - Culture disciplinaire et générale (16 ECTS) :
 - Archéologie, musées, monuments historiques : 2 cours de méthodes + un séminaire au choix en HAA ou Histoire
 - Archives : 3 cours obligatoires en archives + un cours au choix
- UE 2 - Institutions (4 ECTS)
- UE 3 - Entraînement aux épreuves des concours (6 ECTS)
- UE 4 - Langues vivantes et anciennes : 2 cours (4 ECTS)

S4 :

- UE 1 - Culture disciplinaire et générale (8 ECTS) :
 - Archéologie, musées, monuments historiques : 1 un cours de méthode + 1 séminaire au choix en HAA ou Histoire
 - Archives : 2 cours obligatoires en archives + 1 cours au choix
- UE 2 - Institutions (4 ECTS)
- UE 3 - Entraînement aux épreuves des concours (6 ECTS)
- UE 4 - Langues vivantes et anciennes : 2 cours (4 ECTS)
- UE 5 - Expérience en milieu professionnel (8 ECTS)

Parcours « Préparation aux concours du Patrimoine »

organisé en collaboration avec l'Université Paris Nanterre :

- Elle permet de préparer les concours du patrimoine qui donnent l'accès aux plus hauts postes de responsabilité dans les musées et services des archives :
conservateur, attaché de conservation, assistant qualifié
- Formation qui cherche à donner aux candidats les moyens de réussir aux différentes épreuves de sélection dans les spécialités de l'archéologie, des musées, des monuments historiques et des archives
- Elle fournit en parallèle une **culture professionnelle et d'initiation à la recherche** qui permet de mieux maîtriser le champ des compétences requises.
- **deux spécialités** : Archéologie, Musées, Monuments historiques / Archives

Les étudiants qui réussissent le concours de conservateur du patrimoine intègrent l'**Institut national du Patrimoine** à Paris pour une formation de dix-huit mois, au terme de laquelle ils obtiennent un poste dans une institution d'État ou postulent en collectivités territoriales (selon la réussite au concours).

Spécialité ARCHÉOLOGIE, MUSÉES, MONUMENTS HISTORIQUES

Formation commune Paris 1 - Paris 10

- des **cours d'histoire de l'art et d'archéologie** permettant de consolider les acquis nécessaires en vue, à la fois de la dissertation générale et des épreuves de commentaire
- des **cours intensifs de méthodologie des épreuves des concours**, orientés vers la préparation au commentaire de documents, à la dissertation et aux épreuves orales
- des cours sur **l'histoire des institutions et des politiques patrimoniales**
- des épreuves de **langues** (écrit et oral)
- une **expérience en milieu professionnel** dans le monde muséal et patrimonial

Spécialité ARCHIVES

En vue de la préparation aux différentes épreuves écrites et orales, l'enseignement comprend une formation aux documents d'archives médiévaux et modernes, associant paléographie et diplomatique des actes. Un enseignement d'archivistique est proposé par des professionnels de la conservation, de même qu'un enseignement en droit du patrimoine. À ce socle s'ajoutent un enseignement d'histoire des institutions et de l'administration française pour la dissertation, et un enseignement du droit du patrimoine. Le candidat doit également s'initier au latin médiéval, et suivre deux cours de langues. Durant l'année de préparation, l'accent est mis sur les exercices écrits (avec trois concours blancs dans l'année) et oraux.

Les étudiants effectueront également un stage de six semaines (entre début mai et mi-juin) qui se déroulera dans un centre d'archives (Archives nationales ou Archives départementales)

Parcours AVP – M2

NOUVEAU : Ouvert dès la rentrée 2025

S3 :

- UE 1 - Spécialité (1 séminaire) (10 ECTS)
- UE 2 - Complémentaire (2 séminaires au choix en patrimoine ou HA) (16 ECTS)
- UE 3 - Langue vivante (4 ECTS)

S4 :

- UE 1 - Spécialité (1 séminaire) (8 ECTS)
- UE 2 - Complémentaire (2 séminaires au choix en patrimoine ou HA) (6 ECTS)
- UE 3 - Langue vivante (4 ECTS)
- UE 4 - Mémoire de recherche (14 ECTS)

Débouchés professionnels du master

- Dans le **secteur public** : État, collectivités territoriales, institutions culturelles
- Dans le **secteur privé** : entreprises, associations, fondations

Domaines et métiers (selon parcours de M2) :

- Chef (ou assistant chef) de projet patrimonial
- Conservateur du patrimoine (INP), attaché de conservation ou assistant de conservation
- Chargés de collections, chargés d'expositions
- Responsable de programmation culturelle, chargé de communication
- Consultant en ingénierie culturelle
- Médiateurs culturels, animateur culturel, médiateur du patrimoine archéologique
- Accueil des publics, régie des œuvres
- Cadre chargé du mécénat, des archives, des expositions dans des entreprises ou musées
- Enseignant / chercheur : Université, CNRS, École d'architecture (France et étranger)

Une poursuite en doctorat

Dans l'une des écoles doctorales de Paris 1 :

- Archéologie (ED 112)
- Histoire (ED 113)
- Histoire de l'Art (ED 441)

Una Europa - Cultural Heritage



- un éco-système d'enseignement et de recherche européen : 11 universités partenaires
- Una-Her-Doc: un double doctorat entre 2 universités partenaires, assorti d'un certificat européen
- PhD Workshops, summer camps, methodology seminars

<https://www.una-europa.eu/study/una-her-doc>

MODALITÉS D'ACCÈS EN M2

Un master en deux ans :

Recrutement sélectif en M1

Passage automatique (sous réserve de réussite du M1) dans l'un des parcours de M2

Deux modes d'entrées dans l'un des parcours de M2 :

- pour les étudiants du M1 Patrimoine et musées de Paris 1 : **procédure de vœux**
- pour les étudiants d'un autre M1 (ou M2) de Paris 1 et pour les étudiants hors Paris 1 (y compris avec un diplôme étranger) issu de toute mention (y compris Patrimoine et musées dans une autre université) : **candidature externe**

Des calendriers distincts :

- **procédure de vœux** : du 24 mars au 2 mai 2025
- **candidature externe** : du 2 mai au 20 mai 2025

Principe du classement des vœux

Tous les étudiants ayant validé leur année de master 1 dans la mention Patrimoine et musées durant cette année 2024/25 seront **admis de droit** dans l'un des parcours de master 2 de la même mention.

La gestion des vœux est un processus visant à répartir les étudiants de M1 dans les 7 parcours de leur mention lors de leur passage en M2. Il ne s'agit pas d'un processus de candidature mais d'un **processus d'orientation active**.

Le dispositif de vœux permet à l'étudiant de classer ses priorités d'accès dans les différents parcours associés à la mention et de porter à la connaissance de la commission ses **préférences d'affectation**. L'étudiant doit classer l'ensemble des 7 parcours figurant dans la mention par ordre de préférence.

Principe du classement des vœux

Tout étudiant de M1 a la possibilité de poursuivre sa formation dans l'un des 7 parcours de M2 de la mention. Une coordination a été mise en place au niveau de la mention pour qu'une **décision d'affectation unique** soit émise pour attribuer un parcours de M2 à chaque étudiant.

A l'issue du processus, l'étudiant recevra par courriel **une réponse positive dans l'un de ces choix**. Après l'obtention de son M1, l'étudiant devra **confirmer son intention de rejoindre la formation**. Cette confirmation déclenchera la création de l'autorisation d'inscription. Dès lors, il pourra se rendre sur l'application REINS (<https://reins.univ-paris1.fr/>) afin de procéder directement à son inscription administrative.

En cas de non confirmation du vœu, l'étudiant renonce à sa place en M2 de la mention Patrimoine et musées. Il n'y aura pas de repêchage dans un autre parcours de la mention et il n'y a pas de liste d'attente en matière de vœux.

Procédure de classement des vœux

Tous les étudiants de M1 de la mention Patrimoine et musées devront se connecter sur l'application dédiée (<https://voeuxm2.univ-paris1.fr/>) durant sa période d'ouverture pour hiérarchiser leurs vœux parmi les 7 parcours suivants :

- Histoire du patrimoine et des musées (HPM)
- HPM - Arti visive
- HPM - AMaC
- Valorisation et médiation du patrimoine archéologique (VMPA)
- Gestion du patrimoine culturel (GPC)
- Préparation aux Concours du patrimoine - toutes spécialités (Concours)
- Architecture, ville, paysage (AVP)

L'étudiant doit classer l'ensemble des vœux qui lui sont proposés selon ses préférences. Tant que la campagne de collecte des vœux n'est pas close, l'étudiant peut modifier l'ordre de ses vœux comme il le souhaite.

Nota bene :

- 1) Les étudiants ont la possibilité à la fois de suivre la procédure de classement des vœux dans la mention où ils sont inscrits et en même temps de déposer une candidature dans une autre mention.
- 2) Les étudiants qui n'auront pas effectué de vœux à la date du 2 mai 2025 perdront leur droit à une place dans un parcours de M2

Pièces complémentaires pour le classement des vœux

Afin d'éclairer la commission d'orientation de la mention, les étudiants ont la possibilité de transmettre un dossier exposant leur classement et le choix préférentiel de tel ou tel parcours.

Le dépôt de ce dossier ne se fera pas sur l'application dédiée, mais à travers l'EPI dédié

<https://cours.univ-paris1.fr/course/view.php?id=43359>

Il ne s'agit en aucun cas d'un dossier de candidature dans un parcours spécifique, mais bien d'un dossier valant pour tous les parcours.

- une fiche sur le M1 en cours: sujet de mémoire, directeur de recherche
- une lettre de motivation, classant les 3 premiers vœux et précisant en 10 à 15 lignes, pour chacun d'entre eux, le projet de recherche et/ou professionnel
- un *curriculum vitae* (2 pages maximum, sans photo)
- Relevés de notes de L3 et M1-S1
- les attestations des stages réalisés

Ces pièces devront être déposées sous la forme d'un **fichier PDF unique** dont le titre sera composé du Nom de famille en majuscules suivi du Prénom.

Ex : MARTIN_Pierre.pdf

Procédure de dépôt de candidature externe

La procédure de candidature sur l'application eCandidat (<http://ecandidat.univ-paris1.fr>) concerne tous les étudiants extérieurs au M1 Patrimoine et musées

Les candidatures seront examinées par la commission d'admission de chaque parcours en relation avec la qualité du dossier et les capacités d'accueil résiduelles de chaque parcours

Pièces obligatoires pour les candidatures externes

La procédure est totalement **dématérialisée**

- une fiche sur le M1 en cours: établissement, sujet de mémoire, directeur de recherche, relevé de notes de L3 et M1-S1
- une lettre de motivation précisant en 10 à 15 lignes le projet de recherche et/ou professionnel
- un *curriculum vitae* (2 pages maximum, sans photo)
- les attestations des stages réalisés
- pour les étudiants titulaires d'un diplôme étranger non francophone, une preuve d'un niveau de langue C1 en français

Pour toute question

Directeurs de la mention : Alain Duplouy (UFR 03, alain.duplouy@univ-paris1.fr) et Guillaume Mazeau (UFR 09, guillaume.mazeau@univ-paris1.fr)

Responsable des parcours de M2 :

M2 HPM et Bologne : Arnaud Bertinet (arnaud.bertinet@univ-paris1.fr) et Alain Duplouy (alain.duplouy@univ-paris1.fr)

M2 GPC : Guillaume Mazeau (guillaume.mazeau@univ-paris1.fr)

M2 VMPPA : Vincenzo Capozzoli (vincenzo.capozzoli@univ-paris1.fr) et François Giligny (francois.giligny@univ-paris1.fr)

M2 Concours : Sophie Krausz (sophie.krausz@univ-paris1.fr) et Olivier Matteoni (olivier.Matteoni@univ-paris1.fr)

M2 AVP : Jean-Philippe Garric (Jean-Philippe.Garric@univ-paris1.fr) et Éléonore Marantz (eleonore.marantz@univ-paris1.fr)

Sur notre site internet

<http://patrimoine-et-musees.pantheonsorbonne.fr>

Sur Facebook

<https://www.facebook.com/Patrimoine-et-musées-Université-Paris-1-Panthéon-Sorbonne-1692986287579542/>